

AUTORISATION DE VOIRIE

- pour ouverture de tranchées sur la voie publique
- pour entrepôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour stationnement exceptionnel de camion

RM/AB/LD/ABI

Vu la pétition de : M. REY Franck

7 Rue de la Pie
13320 Bouc Bel Air
06 49 54 80 13
Rey.fr@laposte.net

En date du **06/09/2022**, tendant à autoriser le stationnement exceptionnel et temporaire d'un véhicule en lieu et place d'un stationnement existant au droit du 07 Rue de la Pie - 13320 Bouc-Bel-Air.

DETAIL DES TRAVAUX

- STATIONNEMENT D'UN VEHICULE POUR DEMENAGEMENT.

LIEUX

- 7 RUE DE LA PIE, 13320 BOUC BEL AIR

Date de l'intervention : Vendredi 30 septembre 2022

Durée probable : 1 jour

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

Le chauffeur du véhicule devra se trouver à proximité immédiate de son véhicule pour tout déplacement d'urgence.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 6 septembre 2022



Richard MALLIÉ,
Maire

